



janvier 2009

PLAN DE FORMATION

Remboursement des frais annexes

Le FAF Propreté prend en charge les frais de vie et de transport des salariés en formation sur la base des frais réels limités sur **justificatifs** :

HEBERGEMENT

€ 93 par jour stagiaire, soit :

€ 18,5 x 2 repas + € 56 d'hébergement (tarif formation **province**)

€ 111 par jour stagiaire, soit :

€ 18,5 x 2 repas + € 74 d'hébergement (tarif formation **Paris**)

TRANSPORT

- **Avion - train** : remboursement des **frais réels sur justificatifs**.
 - **Voiture** : **€ 0,510/km**, le FAF se réservant le droit de limiter le remboursement dans le cas où ce mode de transport s'avèrerait beaucoup plus onéreux que le train et l'avion.
-